



## Association Familiale de Gestion Ecole & Collège Dupanloup

### CONVENTION FINANCIERE - ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

#### Contribution familiale

La contribution familiale est fixée chaque année par le Conseil d'Administration de l'Association Familiale de Gestion et les services de la préfecture (contrat d'association).

Elle participe aux dépenses liées au caractère propre de l'établissement, à l'entretien et au renouvellement de l'immobilier et des équipements nécessaires ainsi qu'à l'organisation de l'enseignement catholique et diocésain.

SCOLARITE	ECOLE	COLLEGE
1er trimestre	523 €	739 €
2ème trimestre	457 €	645 €
3ème trimestre	314 €	362 €
Total Annuel	1 294 €	1 746 €

Les familles de 3 enfants et plus inscrits dans les établissements catholiques de Boulogne (réseau Saint Jean Baptiste) devront fournir un certificat de scolarité avant le 20/09/2024 pour bénéficier d'une réduction de 10% sur les frais de scolarité.

Les parents qui enseignent dans un autre établissement privé catholique devront fournir un certificat de travail ou une attestation avant le 20/09/2024 pour bénéficier d'une réduction.

Au-delà de cette date, ils ne seront plus pris en compte.

Une réduction de 10% est également appliquée pour les familles de 3 enfants et plus scolarisés à Dupanloup.

#### Frais forfaitaires annuels :

**160,00 euros pour le collège et 150,00 euros pour l'école**

Ils sont versés à l'inscription ou à la réinscription et sont destinés à couvrir :

- le service médical,
- les cotisations versées aux organismes de l'enseignement catholique,
- les fournitures spécifiques données en classe et l'abonnement à l'espace numérique de travail,
- les assurances scolaires,
- la catéchèse (livrets et parcours)
- le matériel éducatif et scolaire qui reste en classe
- les livres et revues de la BCD (Bibliothèque Centre Documentaire).

#### Frais spécifiques : Anglais à l'école primaire

Classe	Nombre d'heures d'enseignement par semaine en demi-groupe	Tarifs annuels 2024-2025
Maternelles (PS, MS et GS), CP, CE1, CE2 et CM1	1h30	221,00 €
CM2	2h	294,00 €
CE2 et CM1 Advanced English	3h	442,00 €
CM2 Advanced English	4h	588,00 €

#### Demi-pension (calculée en fonction du nombre de jours par trimestre) :

Le tarif du troisième trimestre est révisé pour le collège en fonction de la date de sortie des élèves prévue au vendredi 20 juin 2025\*.

Au collège un service de restauration sera ouvert les mercredis exclusivement aux élèves de l'atelier Théâtre et des cours Cambridge. Les forfaits **annuels** « déjeuners mercredi Cambridge » de 267,12 € et « déjeuners mercredi Théâtre » de 305,28 € seront portés sur la facture annuelle. Il n'est pas possible de se désinscrire aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre, l'inscription se faisant à l'année scolaire.

L'inscription à la demi-pension, à l'étude et à la garderie est faite pour le trimestre entier. **Aucun changement ne sera accepté** en cours de trimestre.

Vous aurez la possibilité de modifier les jours de demi-pension, d'étude ou de garderie en ligne sur Ecole Directe :

- avant le **20 décembre 2024** pour le deuxième trimestre,
- avant le **11 avril 2025** pour le troisième trimestre.

PAR SEMAINE	1 repas	2 repas	3 repas	4 repas
1er trimestre	131,20 €	262,40 €	393,60 €	524,80 €
2 <sup>ème</sup> trimestre	114,50 €	229,00 €	343,50 €	458,00 €
3 <sup>ème</sup> trimestre école	78,70 €	157,40 €	236,10 €	314,80 €
<b>Total Annuel Ecole</b>	<b>324,40 €</b>	<b>648,80 €</b>	<b>973,20 €</b>	<b>1 297,60 €</b>
3 <sup>ème</sup> trimestre* collègue	64,40 €	128,80 €	193,20 €	257,60 €
<b>Total Annuel Collège</b>	<b>310,10 €</b>	<b>620,20 €</b>	<b>930,30 €</b>	<b>1 240,40 €</b>

Le prix du repas en demi-pension revient à **9,54 €**. Celui du repas exceptionnel (sans abonnement) revient à **10,15 €**. Ces tarifications incluent les surveillances du restaurant et de la récréation ainsi que certaines activités culturelles ou sportives.

La Ville de Boulogne a mis en place une prise en charge des frais de restauration pour les enfants boulonnais scolarisés dans les écoles privées. Cette mesure permet de compenser l'éventuel différentiel entre le tarif demandé par Dupanloup et celui appliqué dans les écoles publiques.

Cette prise en charge s'ajoute aux aides et forfaits communaux de la ville de Boulogne qui participent ainsi aux dépenses de fonctionnement de Dupanloup, établissement catholique sous contrat d'association avec l'Etat.

Le formulaire BBREST concernant la subvention restauration versée aux élèves du primaire vous sera transmis au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024-2025.

**Un remboursement des repas non pris peut être demandé à partir de 8 jours d'absence consécutifs sur présentation d'un certificat médical à envoyer à la comptabilité.** Le remboursement interviendra sur la facture de régularisation du trimestre suivant.

### Etude pour le primaire

Une étude dirigée est organisée le lundi, mardi, jeudi et vendredi pour les classes de CP au CM2 de **16H30 à 18H00**. L'étude débutera le lundi 02 septembre 2024.

Le prix moyen d'un jour d'étude est de **6,65 €**.

PAR SEMAINE	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours
1er trimestre	91,50 €	183,00 €	274,50 €	366,00 €
2 <sup>ème</sup> trimestre	80,00 €	160,00 €	240,00 €	320,00 €
3 <sup>ème</sup> trimestre	55,00 €	110,00 €	165,00 €	220,00 €
Total Annuel	226,50 €	453,00 €	679,50 €	906,00 €

L'inscription se fait pour le trimestre entier. Les jours choisis ne peuvent être modifiés en cours de trimestre.

Si l'enfant reste **exceptionnellement** à l'étude, veuillez à prévenir l'enseignant.

Prix d'une étude exceptionnelle : **7,50 €** (Règlement à effectuer à la comptabilité ou en ligne sur Ecole Directe)

### Garderie pour le primaire

Une garderie est assurée pour les élèves de la maternelle le lundi, mardi, jeudi et vendredi de **16H30 à 18H30 DERNIER DELAI**. Vous pouvez venir chercher votre enfant pendant ce laps de temps. La garderie débutera le lundi 04 septembre 2023 (sauf pour les petites sections de maternelle qui font leur rentrée sur deux demi-journées).

Le prix moyen d'un jour de garderie est de **5,25 €**

PAR SEMAINE	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours
1 <sup>er</sup> trimestre	72,50 €	145,00 €	217,50 €	290,00 €
2 <sup>ème</sup> trimestre	63,00 €	126,00 €	189,00 €	252,00 €
3 <sup>ème</sup> trimestre	43,50 €	87,00 €	130,50 €	174,00 €
Total Annuel	179,00 €	358,00 €	537,00 €	716,00 €

L'inscription se fait pour le trimestre entier. Les jours choisis ne peuvent être modifiés en cours de trimestre.

Si l'enfant reste **exceptionnellement** à la garderie, veuillez à prévenir l'enseignant.

Prix d'une garderie exceptionnelle : **6,40 €** (Règlement à effectuer à la comptabilité ou en ligne sur Ecole Directe)

## **Etude pour le collège**

Une étude surveillée est ouverte aux élèves de 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> les lundi, mardi et jeudi de 17H00 à 18H00 (attention, il n'y a pas d'étude les vendredis soir)

L'étude commencera le lundi 09 septembre 2024 et se terminera le jeudi 19 juin 2025 au soir.

L'inscription se fait en ligne sur votre compte EcoleDirecte pour le trimestre entier entre le 28 août et le 20 septembre 2024. Les jours choisis ne peuvent être modifiés en cours de trimestre.

Il est possible de modifier ces jours (ou de se désinscrire) la semaine précédant le 20 décembre 2024 (pour le 2<sup>ème</sup> trimestre) puis celle précédant le 11 avril 2025 (pour le 3<sup>ème</sup> trimestre).

Le tarif annuel est de :

- 160 euros pour 1 jour d'étude par semaine
- 320 euros pour 2 jours d'étude par semaine
- 480 euros pour 3 jours d'étude par semaine

Toute absence doit être signalée par Ecole Directe au responsable de niveau le jour même.

## **Modalité de règlements**

La facture est **annuelle**. Elle **est disponible et téléchargeable** sur le compte Famille EcoleDirecte courant du mois d'octobre. Elle comprend la contribution familiale, la demi-pension, l'étude, la garderie, les frais spécifiques et la cotisation APEL pour une année scolaire.

Le règlement de cette facture annuelle se fera par prélèvements mensuels sur 9 mois, le 11 octobre 2024 puis le 10 de chaque mois de novembre 2024 à juin 2025.

Nous vous informerons par mail de la possibilité de modifier les régimes de demi-pension, d'étude ou de garderie avant chaque trimestre (soit le 20 décembre 2024 pour le 2<sup>ème</sup> trimestre et le 11 avril 2025 pour le 3<sup>ème</sup> trimestre).

Les voyages et sorties scolaires, les projets pédagogiques, les temps forts liés à la pastorale ou les manuels supplémentaires feront l'objet de deux factures de régularisation en janvier et en mai.

Les règlements des repas, études et garderies exceptionnels se font en rechargeant le compte Famille à la comptabilité ou par paiement en ligne sur Ecole Directe.

### **Le prélèvement automatique**

Le mode de règlement des factures de Dupanloup est le prélèvement mensuel. Il est simple et pratique. Le montant prélevé chaque mois dépend de la facture annuelle et éventuellement des factures de régularisation.

Nous vous joignons le document de demande de prélèvement à compléter et à retourner avec un R.I.B (**uniquement pour les nouvelles demandes ou en cas de changement de coordonnées bancaires**).

Les demandes de prélèvement de l'année précédente sont reconduites automatiquement sauf dénonciation avant le 20 septembre 2024.

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires sont imputés aux familles.

## **Aides financières**

Aucune famille ne doit être empêchée d'inscrire ses enfants à Dupanloup pour des raisons financières. Une aide du fonds de solidarité (alimenté par les dons des familles et la subvention de l'UEP Union pour l'Education Populaire des Elèves de l'Enseignement Primaire Privé de Boulogne-Billancourt) est accordée après étude confidentielle des dossiers. Le dossier est à votre disposition sur le site de Dupanloup ou sur simple demande auprès de la comptabilité.

Il vous est possible de contribuer à cette entraide entre familles en versant un don par le biais de la Fondation Saint Matthieu fiscalement déductible sur le site : <https://jaidemonecole.org>.

Les familles de collégiens peuvent bénéficier de bourses d'études de l'Etat en fonction de leurs revenus. Elles doivent déposer ou envoyer le formulaire de demande de bourse de collège auprès de Mme de Falandre (secrétariat de direction du collège).

Le service de la comptabilité est à votre disposition : C. Rioux (responsable comptable), P. Delavar (assistante comptable), B. de Verneuil (alternant comptable)

Tél : 01 46 05 76 85 Courriel : [comptabilite@dupanloup.net](mailto:comptabilite@dupanloup.net)